

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

REUNION PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Jean-Denis LEJEUNE et Mme Virginie DEFRANG-FIRKET siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M. le Directeur général provincial assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H38'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 16 avril 2026 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de Groupe, je tiens à excuser Mme Anne THANS-DEBRUGE et M. Guillaume DHEUR.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.

M. LE PRESIDENT. – M. BASTIN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. Olivier BASTIN, Chef de Groupe.- M. WERY.

M. LE PRESIDENT.- M. Eric LOMBA ?

M. Eric LOMBA, Chef de Groupe.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- M. CIALONE ?

M. Thomas CIALONE, Chef de Groupe.- Mme ZINNEN.

M. LE PRESIDENT.- M. BATAILLE ?

M. Thierry BATAILLE, Chef de Groupe.- Mme LEPONCE.

M. LE PRESIDENT.- Mme FRENAY ?

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de groupe.- Complet.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Avant de commencer notre ordre du jour, je vous informe qu'une proposition de motion relative à l'augmentation du minerval dans l'enseignement supérieur et à ses conséquences pour la HEPL m'a été déposée en date du 7 avril 2026 par le groupe PTB.

Comme déjà formulé par Madame la Députée provinciale – Présidente lors de ses réponses aux deux questions d'actualité relatives à l'augmentation du minerval (dont une question le mois dernier), cela ne relève pas de la compétence provinciale mais bien du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme Madame FIRQUET l'avait également précisé en mars dernier, la HEPL travaille à identifier des mesures d'accompagnement pour aider les étudiants et leurs familles à faire face à cette augmentation du minerval. Un groupe de travail est chargé d'élaborer un plan de mesures d'urgence et de soutien qui sera prochainement soumis à la validation finale du Conseil social.

La volonté politique n'est pas de réduire les aides mais de trouver les ajustements qui permettront d'assurer les soutiens utiles pour que la HEPL reste une école accessible et attentive aux réalités sociales de ses étudiants.

En réunion du Bureau, Madame la Députée provinciale – Présidente a précisé de nouveau que le Collège provincial reste vigilant notamment face aux élèves en situation de précarité et qu'il est plus utile de trouver des solutions constructives plutôt que de se limiter à l'envoi d'une motion qui n'a aucune portée.

C'est donc par 1 voix pour et 7 voix contre que votre Bureau a rejeté cette proposition de motion.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. Olivier BASTIN, Chef de Groupe (à la tribune). – Merci M. le Président. Je voudrais réagir à cette décision de refuser d'inscrire à l'ordre du jour de nos débats notre proposition de texte, qui vise donc à envoyer un signal fort contre l'augmentation du minerval à 1200 € pour les étudiants. Les trois parties de la majorité provinciale, MR, PS, Engagés. Vous avez décidé que ce texte ne devrait pas être discuté aujourd'hui.

Selon vous, il ne s'agirait donc pas, vous venez de le dire, d'une compétence provinciale. Avec mon Groupe, on est clairement en désaccord avec cette décision et cette interprétation. Évidemment, nous ne sommes pas en train de dire que la réforme en elle-même est de compétence provinciale et est décidée par la Province mais est-ce que les conséquences de cette

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

réforme vont impacter directement notre province ?

La réponse est trois fois oui.

Oui parce que la réforme va impacter directement la HEPL qui a de compétence provinciale et qui accueille plus de 11.000 étudiantes et étudiants pour les former à des métiers d'avenir. Les étudiants de la HEPL payent aujourd'hui, pour la majorité d'entre eux, un minerval de 175€. Passer de 175 à 1200€. Comme le dirait votre Collègue, ou même à la Ville de Liège, Mme NIKOLIC, c'est une augmentation soudaine et brutale.

Deuxième, oui, il s'agit d'une compétence provinciale, parce que cette réforme et cette augmentation du minerval risqueraient d'empêcher beaucoup d'étudiants de s'inscrire et donc d'engranger une baisse importante des inscriptions pour notre haute école.

Troisième fois. Oui, il s'agit d'une compétence provinciale parce que les demandes d'aide sociale vont exploser pour notre province. Accepter cette réforme ne ferait donc que reporter sur les épaules des étudiants et des pouvoirs locaux le poids d'une décision injuste, antisociale et élitiste.

Donc oui, pour nous, il s'agit clairement d'une compétence provinciale.

Et deuxième élément, est ce que la compétence du Collège d'interpeller d'autres niveaux de pouvoir est une compétence provinciale ? Là aussi, la réponse est oui. C'est d'ailleurs le sens de l'article 39 du règlement d'ordre intérieur « Des propositions de motion peuvent être déposées par le collège ou par un ou plusieurs membres du Conseil, et destinés à être adressées à d'autres pouvoirs ou organismes publics ».

C'était bien là le sens de notre motion. Parce que la réforme, aujourd'hui, elle n'est pas encore votée. Depuis janvier, face à la pression étudiante et face à la pression des enseignants et de l'opinion publique, la Ministre DEGRYSE, elle bloque et elle n'arrive pas à faire passer son projet d'augmentation du minerval. Le Conseil supérieur des allocations d'études vient d'ailleurs de rendre un avis assassin sur ce projet impossible à mettre en place selon lui.

Il est donc vraiment temps d'agir pour interpeller le gouvernement et la Ministre DEGRYSE, pour renforcer la pression que le maire et les engagés s'opposent à une autre motion. Ça ne m'a pas surpris plus que ça. Bien que vos partis ne se sont pas opposés à ce même texte, à la Ville de Liège, c'est par contre beaucoup plus incompréhensible pour moi que le Groupe PS s'y oppose. Le même PS qui a soutenu, qui a voté pour cette motion à la Ville de Liège et qui s'oppose à cette réforme au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

On regrette donc profondément que vos partis refusent de débattre de ce sujet et de s'entendre sur un signal clair à envoyer à la Ministre DEGRYSE pour soutenir les étudiants et faire reculer cette réforme qui, je le rappelle, n'est pas encore votée.

Nous continuerons donc à porter ce débat et à soutenir les étudiants ici et dans la rue.

Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie M. le Chef de Groupe. D'autres interventions ? M. MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci beaucoup, Monsieur le président, Chers collègues.

L'essentiel a été dit par mon Collègue et on souscrit pleinement aux arguments qui ont été donnés.

Cette législature ci, le Bureau a décidé d'avoir une vision très restrictive, extrêmement, trop, à nos yeux, de l'intérêt provincial, et ce n'est pas la première motion qui a refusé cette législature-ci c'était, par contre, la première législature où le Bureau commence à refuser des motions à tout va.

Je rappelle qu'une des compétences provinciales, c'est apparemment d'organiser un concours sur la meilleure glace de la province de Liège, mais de ne pas débattre sur l'augmentation du minerval de nos étudiants.

Mettre les problèmes sous le tapis ne les a jamais fait disparaître, chers Collègues.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Présidente (de son banc). - Et crier non plus...

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune). – Pardon, Madame la Députée Présidente. Mais c'est le micro qui m'a l'air fortement réglé

... par votre vision restrictive de l'intérêt provincial. Chers collègues, nous pensons que vous défaussez la Province tout simplement parce qu'en fait vous dites « ce n'est pas notre problème, ce n'est pas notre problème, ce n'est pas notre problème »... et le seul problème qui vous restera, ce sera de financer les zones de secours. Et vous l'aurez voulu.

Nous encourageons nos collègues du PTB à aller au bout de leur réflexion et de leur démarche, et d'aller à la tutelle chez le Ministre DESQUESNES pour montrer que le minerval des étudiants, effectivement, et l'interpellation de la Fédération Wallonie-Bruxelles par le Collège est évidemment une compétence provinciale.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Pas d'autre réaction. Nous pouvons passer au point suivant.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2026. Je donne la parole à Monsieur le Deuxième Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Jean-Denis LEJEUNE, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

verbal de la réunion du 26 mars 2026).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**Document 25-26/219 : Résolution relative à l'avenir de l'Institution provinciale.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour (document 25-26/219).

Le Bureau s'est réuni ce jour afin d'examiner ce document qui a été déposé sur vos bancs.

Ce document a été examiné par votre Bureau et j'invite le rapporteur, M. Thomas CIALONE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général provincial, chers Collègues.

Le Bureau s'est réuni aujourd'hui afin de prendre connaissance du projet de résolution relative à l'avenir de l'institution provinciale.

Le Président a rappelé que les Chefs de Groupe se sont rencontrés pour étudier un projet de résolution. S'en est suivi un débat constructif et serein, ainsi qu'une approbation du texte par le Collège provincial.

Un membre demande s'il est bien exact qu'aucun tableau n'est envoyé avec la résolution. Il lui est répondu qu'effectivement c'est le cas. Il s'inquiète des motions communales qui se succèdent, tellement différentes, tantôt très précises, tant en tant ou pas, tant en rejetant toutes les compétences provinciales vers d'autres ensuite, tantôt, tantôt les gardant toutes. Elle se dit effrayée de ce qui va arriver, Monsieur le Ministre.

A ses yeux, il est donc positif qu'un tel accord provincial sont intervenus. Il lui a répondu que l'enjeu sera maintenant de s'assurer de toutes les demandes de garanties, soit bien discuter avec chaque ministre fonctionnel du gouvernement wallon.

Un membre souligne que, s'il peut être d'accord sur la partie du texte relative aux demandes de garanties et ne peut pas l'être avec l'esprit du reste du texte, qui, à ses yeux, ouvre trop grande la porte à la discussion sur le transfert même des compétences.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

Il lui est répondu que si nous n'avons pas l'intention de lâcher un service ou une compétence, il n'en demeure pas moins au risque de se voir imposer les choses. Il est nécessaire de poser des garanties, de les débattre et de les obtenir.

Un membre regrette la temporalité de ce débat, de cette réunion et l'arrivée de cette résolution, la réforme attendra-t-elle la fin de la mandature ? Il estime qu'il estime méprisant d'être contraint par une telle urgence imposée par le Ministre.

Il lui a répondu que ce n'est pas la suppression du Conseil provincial et donc la fin du mandat qui nous occupe aujourd'hui. Et un autre membre indique qu'à ses yeux, être interrogé par un ministre et lui répondre n'a rien de méprisant.

Le Président précise que les amendements doivent être déposés, le cas échéant, avant l'ouverture de la séance, et qu'il donnera la parole aux chefs de groupe à l'issue du présent rapport.

Il met la résolution au vote du bureau, laquelle est approuvée par cinq voix pour une contre et une abstention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Chef de Groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme FRENAY.

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de Groupe (à la tribune). – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Cette résolution comporte des avancées significatives par rapport aux premières discussions et premiers échanges qui ont eu lieu sur la réforme des Provinces, et nous nous en réjouissons.

Par ailleurs, le tableau de choix des compétences qui nous avait été présenté comme étant indispensable a été manifestement abandonné. En tout cas en Province de Liège, ce qui nous semble être une bonne chose.

Mais nous restons insatisfaits car nous ne voyons aucune proposition de calendrier. La temporalité envisagée nous inquiète. Nous sommes également très inquiets sur la notion de gouvernance. Nous ne voyons aucune garantie en termes de démocratie.

De plus, l'échelon provincial se retrouve confié manifestement c'est toujours le cas, à une sorte de conférence des bourgmestres, ce qui nous semble dangereux en termes de démocratie, de pluralisme et de proportionnalité.

Ce n'est pas notre réforme. Nous nous abstiendrons.

Nous insistons sur les points suivants : nous souhaitons qu'aucun transfert ne soit effectué pendant la législature en cours, et cela au respect et au respect des électeurs qui nous ont élus ;

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

Que tout transfert de se faire avec les moyens humains et financiers y afférent ;

Que le personnel soit respecté dans ses statuts administratifs, sur son lieu de travail et sur ses avoirs pécuniers ;

Que les territoires ne soient en rien privés des services directs à la population ;

Que ces transferts doivent se faire dans le respect du maintien des missions d'intérêt public, sans vider les territoires de leurs travailleurs ;

Que préalablement à toute une proposition claire de gouvernance du territoire provincial soit élaboré par le gouvernement wallon dans le respect démocratique de la représentation des territoires impactés, avec comme guide, le respect du pluralisme de la proportionnelle, dans le respect des votes émis dans les communes et que l'autonomie fiscale soit respectée.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Cheffe de Groupe. M. BASTIN.

M. Olivier BASTIN, Chef de Groupe (à la tribune). – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Avec mon Groupe, nous sommes favorables à des initiatives de réforme qui viserait à renforcer l'efficacité de l'action publique, à renforcer la cohérence territoriale et à garantir des services publics accessibles, de qualité, financés durablement au bénéfice des citoyens, des associations et des communes. Et tout cela en assurant, en assurant le maintien de l'emploi.

La réforme des Provinces proposée aujourd'hui par le gouvernement wallon et par le ministre engagé François de Thèmes, soulève de nombreuses questions et beaucoup d'inquiétudes.

Pour nous, il ne s'agit pas uniquement ou simplement d'une modernisation ou d'une simplification des structures. Cette réforme va en réalité être une cure d'austérité qui risque d'affaiblir les services publics et fragiliser les travailleurs. Pourtant, il s'agit bien de services essentiels pour la population.

On parle d'un enseignement provincial qui forme des dizaines de milliers d'élèves d'étudiants avec notre Haute Ecole du supérieur et c'est bien essentiel. Ils forment des jeunes à des métiers essentiels. Notre province, intervient aussi dans la santé, la prévention, finance les zones de secours, participe à la sécurité civile. Elle apporte aussi un appui important aux communes sur le plan juridique, technique ou logistique. Elle développe des politiques culturelles, sportives, sociales et bien d'autres choses encore.

La question aujourd'hui, qu'on a encore entendue dans la cour juste avant de monter en séance, elle est simple, mais elle reste sans réponse. Que vont devenir concrètement tous nos services et que vont devenir concrètement les agents provinciaux ?

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

Concrètement, rien dans les documents du gouvernement ne garantit ni le maintien de services publics au niveau où il existe aujourd'hui, ni le maintien des emplois.

Et cette absence de garantie pour nous, est loin d'être un détail. Elle signifie qu'il existe un risque réel de disparition. Nous sommes particulièrement inquiets pour l'emploi quand on voit que dans les faits, aujourd'hui, déjà, des centaines d'emplois sont détruits via le non-remplacement des départs à la retraite. Entre 2020 et 2025, ce sont bien 600 agents en moins dans les services de notre Province.

Au total, la Province aujourd'hui, ce sont plus de 5500 agents. Qu'est-ce qu'il va advenir d'eux ? Le risque est réel de les voir petit à petit disparaître leurs emplois avec cette réforme.

Il y a aussi la question des communes. Elles sont aujourd'hui sous forte pression financière. Or, la réforme prévoit éventuellement de transférer des compétences vers les communes. Mais avec quels moyens ? Si ces transferts ne sont pas accompagnés d'un financement clair et durable, la conséquence est connue soit les services vont diminuer, soit ce sont les citoyens qui devront payer davantage.

Il existe également plusieurs problèmes démocratiques dans cette réforme. Tout d'abord, l'absence de concertation et d'intérêt d'intégration réelle et ambitieuse des organisations syndicales dans le processus. Il nous paraît évident que les représentants de travailleurs doivent être associés à une réforme de cette ampleur, qui aura un impact certain sur les travailleurs, les conditions de travail et l'emploi en général.

Il y a un autre problème démocratique que nous pointons, c'est le type d'organes décisionnels proposés par le Ministre. Aujourd'hui, les assemblées provinciales sont élues directement par les citoyens. Demain, le gouvernement envisage de remplacer ces assemblées élues par des assemblées de bourgmestres. Concrètement, cela veut dire que les citoyens ne voteront plus directement pour désigner celles et ceux qui prendront les décisions à ce niveau.

Le pouvoir être concentré en les mains d'un nombre beaucoup plus limité de personnes, moins de représentation, aucune garantie de pluralisme, moins de transparence et donc de contrôle démocratique.

Soyons clairs est ce que nous pensons que l'institution provinciale doit évoluer ? Oui. C'est un secret pour personne. Au PTB, on trouve qu'il y a trop de mandats avec des jetons de présence et de rémunération qui sont trop élevés, sur ça par exemple, l'institution doit évoluer dans le bon sens. Mais ça ne doit pas nous mener à un système qui serait moins démocratique ou un affaiblissement des services publics. Pour nous, l'objectif final d'une réforme de l'institution provinciale doit rester l'amélioration de la qualité de vie de la population, le maintien de service des emplois et bien sûr, en concertation avec les organes syndicaux.

Aujourd'hui, ce n'est pas à ces objectifs que veut répondre la réforme du Ministre. Aujourd'hui, le Ministre demande à nous positionner quant aux missions provinciales qui seraient essentielles et qu'on pourrait éventuellement laisser partir à d'autres niveaux. Ceci dans un cadre où il n'existe donc aucune garantie sur le maintien des services et de l'emploi, et où l'objectif de la réforme lui-même n'est pas l'amélioration de service et la cohérence territoriale,

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

pardon, mais laisse plutôt craindre une cure d'austérité.

De nombreuses Communes et Provinces ont déjà partagé de grandes inquiétudes et demandent des garanties claires avant de se positionner et d'avancer dans les discussions sur la mise en œuvre de la réforme. Nous partageons leur inquiétude. Pour le PTB, ma position est claire on est contre la destruction des emplois. On ne pourra plus de transparence, pour de meilleurs services publics et pour un plus grand contrôle démocratique.

Malheureusement, ce n'est pas ce que propose le Gouvernement wallon. C'est pourquoi nous appelons à revoir profondément cette réforme.

Concernant le texte proposé au vote par la majorité aujourd'hui, il a le mérite de mettre le doigt sur l'importance d'obtenir des garanties de la part du gouvernement. Mais il propose aussi de se mettre à disposition du Gouvernement afin d'entamer les démarches et les discussions. Et c'est sur ce point que nous sommes en désaccord.

Aujourd'hui, de nombreux agents et sont là aujourd'hui. Je les salue, sont très inquiets pour leur avenir.

De nombreuses Communes ont préféré ne pas se positionner aujourd'hui avant d'obtenir des garanties. Certaines ont même demandé officiellement la suspension de la réforme tant que les garanties et le cadre plus claires ne seraient pas sur la table.

C'est dans ce sens que nous aurions préféré aller, et c'est pourquoi nous ne soutiendrons pas ce texte.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Chef de Groupe. M. BATAILLE ?

M. Thierry BATAILLE, Chef de Groupe (à la tribune). - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur général, chers collègues du collège et du Conseil, cher public que je suis heureux d'accueillir aujourd'hui en cette belle salle.

Le Gouvernement wallon a approuvé, le 18 décembre 2025, la note d'orientation ayant pour objet institution provinciale, Note d'orientation et du courrier, datée du 22 décembre 2025 par le ministre des Pouvoirs locaux chargé de l'exécution.

Dans cette note envoyée par courrier, le ministre des Pouvoirs locaux demande aux différents conseillers provinciaux de produire une délibération qui classe les compétences en deux catégories les compétences prioritaires et indispensables à gérer à l'échelle du territoire provincial et les compétences non prioritaires à l'échelle du territoire provincial. Nous avons donc un Ministre qui demande un avis aux conseillers provinciaux et aux conseils communaux.

Je pense qu'il faut admettre que cette démarche est louable et que, par conséquent, une réponse a minima est souhaitable.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

Après notre journée d'étude du 24 mars, nous avons eu l'honneur d'écouter les professeurs Behrend et Grandjean qui nous ont apporté un éclairage sur les aspects juridiques de cette réforme. Une première réunion de Bureau a été organisée. Par la suite, une réunion des chefs de groupe a été initiée dans le but d'obtenir, pourquoi pas, un socle de texte commun qui demande certainement un effort de chacun des partenaires de majorité, mais aussi, nous l'espérons, une adhésion des groupes d'opposition.

Je ne vais pas réagir aux propos contradictoires du Groupe PTB, je vais rester positif. C'est pour ça que je remercie sincèrement les cinq formations politiques d'avoir accepté cette rencontre de Chefs de groupe qui s'est globalement bien déroulée, dans le respect des idées de chacun et chacune. Nous n'arriverons peut-être pas, et ce sera le cas à mon avis, à un vote unanime sur ce projet de délibération. Mais l'exercice à lui seul mérite d'être souligné.

Nous avons mis l'accent sur un sur un élément qui nous rassemble majorité comme opposition. C'est la garantie d'un service aux communes, aux citoyens et un maintien du personnel provincial et de leur statut. Nous savons que cette réforme des Provinces, initiée par le Gouvernement wallon, est ambitieuse et ne se fera pas en deux coups de cuillère à pot.

Nous sommes dans la première phase, une phase de consultation des Provinces et des Communes, pour laquelle nous devons rendre un avis pour le 1^{er} mai. Par la suite, le Gouvernement wallon aura la main pour travailler les réformes évoquées dans la DPR, pour lesquelles le Conseil provincial liégeois restera attentif au respect pour son personnel.

Le groupe des engagés CSP soutiendra cette délibération.

M. LE PRESIDENT – Merci M. le Chef de Groupe. M. LOMBA ?

M. Éric LOMBA, Chef de Groupe (à la tribune).- Chers collègues, dois-je rappeler qu'aujourd'hui on ne vote pas la réforme du ministre de Keynes, mais une motion du Conseil provincial liégeois.

Et comme le document a été distribué tardivement, il me semble que ce serait peut-être intéressant de vous en rappeler quelques extraits.

Concernant les compétences, la Province de Liège souhaite rappeler qu'il ne s'agit pas de simples intitulés à juger prioritaires ou pas, dans un tableau ou pas, et qu'il convient de considérer l'ensemble des paramètres.

Et dans ceci, je cite : le personnel statutaire et contractuel c'est clair ; la charge des pensions, des statutaires et des contractuels ; le patrimoine mobilier et immobilier, c'est important à Liège ; la charge de la dette.

Nous avons également inclus dans cette motion des garanties. Et donc clairement, les garanties devront porter sur le maintien du niveau de services, de l'emploi et la sécurisation du statut du personnel provincial. Compte tenu de la qualité du travail de proximité reconnue à différents endroits du territoire.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

Dans l'hypothèse, rien n'est fait, dans l'hypothèse du transfert de la fiscalité provinciale vers un autre niveau de pouvoir. Il devrait être budgétairement neutre pour les communes et fiscalement neutre pour chaque citoyen. A défaut, nous soutenons le maintien d'une capacité mutualisée des prélèvements supracommunaux au sein d'une entité institutionnelle mixte et élus / non élus.

Trois, la préservation d'un juste retour à la population liégeoise du patrimoine, infrastructures, participations diverses, etc. Construit au fil du temps par l'institution provinciale avec les impôts des Liégeois.

Alors la Province de Liège et l'ensemble de ses services, le Conseil provincial, réaffirment leur totale disponibilité, évidemment, pour entamer rapidement, l'incertitude est source d'inquiétude. Compétence par compétence. Métier par métier. Une concertation avec le gouvernement wallon. Mais pas que, car à travers lui, nous souhaitons aussi que les hauts niveaux de pouvoir, la Communauté germanophone, la Fédération Wallonie-Bruxelles, le gouvernement fédéral et même l'Union européenne soient interpellés dans le cadre de cette demande de réforme simplifiée, ce n'est pas le simple et il ne faut certainement pas parler de simplifier, mais plutôt de moderniser. Partir des besoins du territoire. Pas de tableau, pas de tabous.

Le vrai, le véritable enjeu, c'est d'envisager le paysage institutionnel dans son ensemble. De la commune à l'Europe et pour notre territoire provincial, la commune, les associations de communes sur certains projets sur certaines compétences, les conférences d'arrondissements, les associations de bourgmestres, les intercommunales, les régies, les A.S.B.L. et bien sûr la Province.

La vision du Groupe PS : être créatif, être territorialement intelligent et soutenir une Province animatrice de son territoire.

Qui peut mieux en effet, que nous déterminer ce qui est d'intérêt provincial. Monsieur BEHRENDT nous l'a rappelé, l'Article 162 de la Constitution est très clair à cet égard.

Comment ? Parlons-en. Construisons ensemble et évitons de jeter l'enfant avec l'eau du bain. Alors moi aussi, je voudrais tous vous remercier, chers élus, de voir au-delà des intérêts partisans soutenus, l'intérêt de notre province, de ces agents, de ce service du territoire provincial, ce qu'on appelle parfois de la principauté liégeoise.

Ce n'était pas simple pour le parti de la majorité wallonne. Ce n'était pas simple non plus pour les autres. Je vous remercie donc vraiment et à nouveau l'ensemble des partis.

Il s'en faudrait de peu. Il n'est pas trop tard, puisque nous ne jetons pas la réforme ou une quelconque réforme du Gouvernement wallon ici, mais une motion pourrait être unanime.

Mais je dirai quand même aussi ici que quand il s'agira de se positionner au niveau du Parlement wallon, j'espère que les différents groupes politiques et ceux de la minorité ici présente seront particulièrement attentifs à ce qu'ils font.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Chef de Groupe. J'invite M. CIALONE.

M. Thomas CIALONE, Chef de Groupe (à la tribune). – Merci, Monsieur le président. Chers collègues, je vais d'abord reprendre le fil de notre excellent collègue Eric LOMBA, pour dire merci aux groupes qui ont mené un débat, et je trouve que c'était un débat intéressant parce qu'il était avant tout sur le fond, que ce soient les partis de la majorité comme ceux de la minorité. Merci pour ça. Merci pour cet exercice. On a fait avancer les lignes je pense, surtout aussi de la compréhension de chacun. Et ça, lorsque des élus d'un si beau territoire comme ceux de la province de Liège sont capables de se réunir dans un élan qui nous reste de purement liégeois, je pense qu'on doit être capables de le souligner. Donc, merci à tous les groupes d'avoir fait ce travail.

Merci aussi et vraiment, je le dis vraiment, que du fond du cœur, avec beaucoup de pensées, merci aux partis de la majorité, trois partis de la majorité, le MR, le PS, les Engagés qui ont mis, je dirais l'intérêt du moment que nous vivons avant tout. Avant toute autre chose, avant tout réflexe partisan, en n'oubliant pas que nous siégeons tous aussi dans des parlements, en n'oubliant pas qu'ici nous siégeons dans l'intérêt de la Province.

Et je crois que c'est ce qui fait, à un moment donné, la grandeur d'un mandat, c'est qu'on est capable de s'arrêter, de considérer que là, l'heure est grave et qu'il faut se poser. Parce que si nous parlons, nous allons tous parler, je pense, dans la recherche de l'intérêt provincial. Effectivement, il sera peut-être différent dans son expression, mais je crois qu'effectivement l'heure n'est pas impossible pour encore se réunir autour d'un vote, car je n'ai pas entendu de rejet d'une grande partie. La partie la plus fondamentale du texte, c'est à dire la recherche des garanties d'avenir pour nos citoyens, pour nos agents et pour les services qui sont rendus. Nous sommes tous d'accord sur cette recherche de garantie. Et si nous sommes forts, c'est que pour pouvoir les imposer, pour aller ensuite les défendre, en débattre avec les Ministres du gouvernement wallon et à travers eux, l'ensemble des autres Ministres.

N'oublions pas que nous comptons dans cette assemblée quatre élus de la Communauté germanophone, au sein de la majorité d'ailleurs, et je pense que le mandat doit être clair pour tout le monde et arriver en ordre dispersé, eh bien, fera que nous n'aurons pas rassemblé ce qui est éparé, et c'est toujours dommage. Chaque fois, nous avons quinze jours de le faire.

Nous devons le faire. Alors, si vous le permettez, je reviendrai sur quelques points, parce que à part la temporalité demandée par Ecolo, toutes les garanties que vous exigez, elles y sont. Et donc la temporalité, j'aurais envie de vous dire qu'elle ne nous appartient, il ne nous appartient pas de la fixer ici. C'est au législateur wallon de la fixer, la temporalité. Et le regretter ici n'apportera pas de solution. Par contre, préciser ce que nous attendons et aller au-devant du temps, ça, ça fera avancer certainement la solution.

Je voudrais dire à M. BASTIN pour le groupe PTB que nous partageons bien entendu ici à Liège, comme dans toutes les autres provinces, les questions et que nous avons besoin de réponses. Et je pense qu'on a même compris qu'on avait beaucoup de questions communes d'ailleurs, et du fait que les réponses de nouveaux, elles iront, nous irons les chercher en tant

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

qu'élus liégeois et peut être laissons du coup aussi le travail du Parlement se faire et que là où le Parlement veut combattre une réforme, que ce soit d'ailleurs sur le décret, sur la hausse du minerval ou que ce soit sur la réforme de la province, eh bien c'est au Parlement qu'il faut le discuter et le combattre. Pas ici. Et donc, lorsque vous parlez d'une austérité, bien, en fait, vous faites référence à la réforme qui est engagée depuis bien longtemps, au-delà de cette législature, à la réforme qui nous a occupé de la mandature précédente avec la majorité précédente et qui est poursuivie, a fortiori dans cette majorité. Mais l'austérité, ce que vous appelez austérité, nous appelons ça réforme, nous appelons ça optimiser, nous appelons ça faire en sorte que si on peut parler en cours d'un avenir provincial, c'est parce que des mesures ont été prises, sans quoi il est évident que l'avenir serait nettement moins serein à les défendre ici ou ailleurs.

Sur la question de la réforme que vous voulez, elle devrait finalement se limiter à moins de mandat. Enfin, je veux dire mois de mandat. 1% du budget provincial est consacré à l'indemnisation des mandataires pour l'exercice du contrôle démocratique, 1%, 1% auquel bailleur ? Je pense que vous n'avez pas renoncé et vous touchez ces jetons de présence et vous le prenez ou pas, c'est votre droit.

Mais que vous touchiez, c'est une réalité. Donc dès lors, je ne comprends pas le sens de la réforme que le PTB veut défendre ici, à cette tribune. Je peux comprendre ce que tu veux défendre au Parlement n'appartient pas de la critiquer. Mais ici, je ne comprends pas, car évidemment que nous sommes aussi soucieux de la bonne gestion. C'est ce qu'on veut faire, soucieux de la bonne gestion et bien sûr, réformer aussi sur la gouvernance, la province.

Et on a effectivement les exposés du Professeur Grandjean où il y a certainement des tas d'éléments à aller rechercher. Mais pour ça, je crois qu'on ne le fera pas si on n'arrive pas, si on ne reprend pas l'énergie, nous en aurons juste avant cette séance, c'est à dire de dire nous, Liégeois, avançons avec nos différences, dans le respect de l'altérité, mais pas dans l'adversité et cherchons toujours les points de rencontre.

Et donc certainement que oui, il faut créer l'avenir d'une supracommunalité différente. Et je vous dirais que c'est aussi un point important, je pense, c'est qu'on puisse qu'on ait pu répondre au Professeur Grandjean à cette tribune, c'est à dire oser créer un modèle. Eh bien déjà, on a plus de s'entendre parce qu'on ne pourra pas créer si on ne s'entend pas.

Et si on a, je pense qu'on peut gérer un morceau de réponse et que nous sommes capables quand même, au sein de cette majorité, d'avancer. Et sur la question du positionnement, finalement, que vous voudriez nous faire prendre, c'est de dire c'est non et puis c'est tout. Mais non et puis c'est tout, c'est engagé, la lutte c'est engager, le chaos.

Je ne vois pas comment on va aller chercher à Namur une solution. Parce que, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas. Je rappelle quand même que si cette réforme provinciale existe, comme d'autres réformes, c'est parce qu'un Parlement et une majorité sont issus des élections, qu'ils ont été élus sur un programme clair, précis et qu'a priori, les partis qui ont gagné des élections ont formé un gouvernement.

Alors cette réforme, elle risque fort bien de s'imposer à nous complètement si nous ne nous décidons pas à aller de l'avant et à dire OK, voilà nos garanties et voilà ce qui pour nous,

doit rester essentiel.

Et j'aurais la même conclusion qu'Éric Lomba. C'est à dire qu'aujourd'hui nous nous votons pas du tout la réforme des provinces. Aujourd'hui, nous faisons l'exercice compliqué de pouvoir dire ce qui pour nous, doit précéder tout exercice de la réforme, c'est à dire ce cas, ce qui est rappelé précisément par la majorité et maire PS engagé dans cette résolution et qu'Éric LOMBA a déjà rappelé, dont je ferai l'économie de le relire.

Mais pour moi, c'est tout à fait essentiel de ne pas se tromper de débat aujourd'hui et pour donner un signal fort de Liège à Namur, qui donnera à chacun des mandataires la capacité de défendre la Province, ses agents et surtout aussi nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Je clos la discussion générale. Je pense que tout le monde a pu s'exprimer. Nous allons donc pouvoir passer au vote.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 51 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 40

Votes « contre » : 7

Votes « abstention » : 4

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/175 : Représentation provinciale au sein des A.S.B.L. « Maison de la Presse et de la Communication de Liège » (MPCL) et « Festival international du Film Médical de Liège » (FiFIMel).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 25-26/175).

Ce document a été examiné par votre Bureau et j'invite le rapporteur, Mme Astrid BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Astrid BASTIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc, le rapport a pour objet la désignation de représentants provinciaux au sein de deux associations et conformément aux statuts respectifs des A.S.B.L Maison de la Presse et de la

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

Communication de Liège et le Festival international du film médical de Liège.

Les mandats suivants sont dévolus à la Province de Liège, à savoir deux mandats sont proposés à l'Assemblée générale et deux mandats au sein de l'Organe d'Administration pour la Maison de la presse et de la communication de Liège et pour le Festival international du film médical de Liège, trois mandats sont proposés à l'Assemblée générale et un mandat au sein de l'organe d'administration.

Alors, s'agissant de mandats attribués spécifiquement à des groupes du Conseil provincial pour l'association Maison de la presse et de la communication de Liège, pour le MR, Monsieur Thomas REYNDERS est proposé au sein de l'OA et désigné en tant que représentant à l'AG. Et pour le PS, Madame Martine DIEU est proposée au sein de l'OA et désignée en tant que représentante à l'AG.

Concernant le Festival international du film médical de Liège. Pour le MR, Madame Audrey NEUPREZ est proposée au sein de l'OA et désignée en tant que représentante de l'AG pour le PS, Monsieur Irwin GUCKEL, en tant que représentant à l'AG et pour les engagés CSP. Monsieur Luc LEJEUNE en tant que représentant à l'AG.

Le point a été voté par consensus au Bureau.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame la Vice-Présidente. Quelqu'un souhaité d'intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale. Le vote est ouvert.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 50

Votes « contre » : -

Votes « abstention » : -

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/176 : Règlement relatif aux élections des représentants du personnel de la Haute École de la Province de Liège (HEPL) – Adoption.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 25-26/176).

Ce document a été examiné par la première Commission. J'invite son rapporteur, M. Thomas CIALONE à nous faire part de son rapport sur ce document.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues. Donc, la première commission s'est réunie ce 14 avril et a pris connaissance, donc, du règlement relatif aux élections des représentants du personnel à la HEPL.

Le débat qui a eu lieu en commission a fait apparaître une première question de la demande d'un commissaire qui voulait savoir ce qu'on pensait les représentants syndicaux à la COPALOC qui s'est réunie ?

Je lui ai répondu que c'est assez nouveau, ce que le décret amène quelque chose de nouveau au sein de l'école. Et cette meilleure représentation, parfois étonne les représentants du personnel de savoir qu'il n'y aura plus de représentants syndicaux au sein de l'organe.

Le commissaire demande également quelle est la nature du vote au sein de la COPALOC que le directeur général devait fournir. Je ne sais pas si ça a été fourni, si l'information a été fournie. Je pense qu'elle va donc arriver prochainement.

Et un Commissaire s'étonne que le vote par procuration ne soit pas autorisé. Et le Directeur général précise que s'il s'agit d'un vote électronique et que donc la procuration n'est pas prévue dans ce cadre-là.

Enfin, un Commissaire souligne le fait que, à ses yeux, élargir le corps électoral n'est pas nécessairement améliorer la représentativité.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Chef de Groupe.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur CIALONE, pour votre rapport.

Juste que ce point est présenté de manière avec un bel euphémisme. Il a été soumis à la COPALOC. Ce qu'on ne nous dit pas, c'est que les représentants du personnel, d'après les souvenirs évoqués par la Députée-Présidente qui est à confirmer par Monsieur ANZALONE, ils ont voté contre.

Et alors, pourquoi ils ont voté contre ? Parce qu'en fait, on écarte les syndicats de la représentation. Certes, il y aura des membres du personnel élus, mais en contournant la représentation syndicale. Or nous, on s'inscrit vraiment en faux contre cette vision de la démocratie qui voudrait que la démocratie, ce soit la somme des individus, mais plutôt, c'est politique presque, une multiplication.

Quand les membres du personnel sont représentés par un syndicat, ils s'informent, ils se forment, ils débattent et ils viennent représenter une position.

Quand ils sont élus parmi l'ensemble des membres du personnel, comme si chacun ne

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

représentait que lui-même. Ce n'est pas la vision de la démocratie que nous souhaitons partager au sein de la HEPL.

Et donc, en plus des non-informations que nous n'avons pas complémentaires, mais que nous attendons toujours, nous nous abstenons sur ce point.

Voilà, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. Mme FIRQUET ?

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Présidente (de son banc). - Je vous remercie. Oui, je ne sais pas, du retard de l'information. Je pense qu'il y a une désinformation...

Je n'ai jamais dit en commission que les syndicats ont voté quand j'ai dit qu'il y avait eu un vote, il ne donne pas unanimité. Les syndicats ont voté...

M. LE PRESIDENT.- Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert, 50 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 40

Votes « contre » : -

Votes « abstention » : 10

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/177 : Octroi de subventions en matière de Relations institutionnelles – Demande de soutien de l'A.S.B.L. « Folklore tilffois du Carnaval de Tilff », dans le cadre de l'organisation de la 72e édition de leur carnaval, du 13 au 15 mars 2026.

Document 25-26/178 : Octroi de subventions en matière de Relations Institutionnelles – Demande de soutien de l'A.S.B.L. « Comité des Fêtes Folklorique du Laetare, Société Royale » dans le cadre de l'organisation du Laetare de Stavelot du 14 au 16 mars 2026.

Document 25-26/179 : Octroi de subventions en matière de Relations Institutionnelles – Demande de soutien de l'A.S.B.L. « Carnaval de Verviers » – Organisation du Carnaval de Verviers, qui aura lieu le 28 février et le 1er mars 2026.

Document 25-26/180 : Octroi de subventions en matière de Relations Institutionnelles – Demande de soutien de l'A.S.B.L. « Syndicat d'Initiative de la Ville de Herve », dans le cadre de l'organisation de la Cavalcade de Herve du 2 au 6 avril 2026.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5, 6, 7, 8 de l'ordre du jour (documents 25-26/177 à 25-26/180).

Ces quatre documents ont été examinés et regroupés par la première Commission qui a désigné M. Serge ERNST comme rapporteur pour ceux-ci.

M. Serge ERNST Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

La première Commission s'est réunie ce mardi 14 avril afin d'examiner l'octroi de 4 subventions en matière de « Relation Institutionnelles » liées au folklore dans notre province.

La première concerne une subvention de 6.050 € pour l'A.S.B.L. « Folklore Tilffois du Carnaval de Tilff », la seconde concerne une subvention de 12.500 € pour l'A.S.B.L. « Comité des fêtes Folklorique du Laetare, Société Royale », la troisième une subvention de 7.500 € pour l'A.S.B.L. « Carnaval de Verviers » et la quatrième concerne une subvention de 12.500 € pour l'A.S.B.L. « Syndicat d'initiative de la Ville de Herve » dans le cadre de l'organisation de la Cavalcade de Herve ayant rassemblé, comme certains l'ont dit, plus de 50.000 personnes.

Aucune question n'a été posée.

En conséquence, la Commission propose d'octroyer ces quatre subventions.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert, 47 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 47

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 25-26/181 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'A.S.B.L. « Eglantine Basket Club Sprimontois » dans le cadre de son fonctionnement durant la saison sportive 2025-2026.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

Document 25-26/182 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’A.S.B.L. « Royal Football Club Liégeois Rugby », dans le cadre de son fonctionnement durant la saison sportive 2026-2027.

Document 25-26/183 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’A.S.B.L. « Royal Aywaille FC », dans le cadre des festivités organisées dans la côte de la Redoute à l’occasion du passage de la course cycliste Liège-Bastogne- Liège, du 24 au 26 avril 2026.

Document 25-26/184 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’A.S.B.L. « FC Femina Grâce-Hollogne », dans le cadre de son fonctionnement durant la saison 2026-2027.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 9, 10 11 et 12 de l’ordre du jour (documents 25-26/181 à 25-26/184).

Les quatre points suivants ont été examinés et regroupés par la première Commission. J’invite le rapporteur M. Marc MAGNERY, à la tribune.

M. Marc MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Le mardi 14 avril, votre première commission se réunit pour examiner les quatre dossiers que vous venez de mentionner. Quelques détails pour égayer l’assemblée. La subvention de quatre à l’ASBL Eglantine Basket Club Montois, un club labellisé sept étoiles sur huit par la WBP qui forme 260 joueurs de quatre ans à la catégorie senior et qui organise des stages pendant les vacances.

La subvention de 4 000 € au Royal Club Liégeois Rugby qui est engagé dans des championnats provinciaux, nationaux et internationaux ; une subvention de 10.000 € au Royal Aywaille FC pour les festivités de Liège-Bastogne-Liège donc un événement avec chapiteau et 200 invitations par la province avec... un très chouette événement. Apparemment, la Députée-Présidente pourra vous en parler. Il y a une subvention de 4 000 € au FC Femina Grâce-Hollogne, unique club 100 % féminin de la province, qui propose évidemment des entraînements et participe au championnat.

Le point commun de tous ces projets, c’est évidemment de s’inscrire dans la droite ligne de la politique provinciale de soutien aux acteurs sportifs locaux.

Et les bénéficiaires, les quatre en tout cas cités ici, ont respecté les obligations de justification des subventions intérieures, ce qui est toujours mieux.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui

Le vote est ouvert pour ces quatre dossiers, 47 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 47

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 25-26/185 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’A.S.B.L. « RC Pesant Club Liégeois » dans le cadre de la 40e édition de Liège-Bastogne-Liège Espoirs le 18 avril 2026, de la 5e édition de Liège-Bastogne-Liège Juniors et la 1re édition de Liège-Bastogne-Liège Juniors dames le 9 mai 2026, ainsi que du Tour de la Basse Meuse le 5 septembre 2026.

Document 25-26/186 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’A.S.B.L. « Vélo Club Cité Jemeppe » dans le cadre de l’organisation de la 51e édition du « Grand Prix du Vélo Club Cité Jemeppe ».

Document 25-26/187 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’A.S.B.L. « Club Cycliste les Amis de Hawy » dans le cadre de l’édition 2026 du Triptyque Ardennais Elites-Espoirs et du Triptyque Ardennais Cadets-Juniors.

Document 25-26/188 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’A.S.B.L. « Challenge la Meuse », dans le cadre de son fonctionnement 2026.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 13, 14, 15 et 16 de l’ordre du jour (documents 25-26/185 à 25-26/188).

Les cinq points suivants ont été examinés et regroupés par la première Commission. J’invite le rapporteur Mme Yamina MEZIANI, à la tribune.

Mme Yamina MEZIANI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Chers Collègues, Donc, quatre dossiers de subventions sportives ont été examinés lors de la première commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

Il s'agit principalement de soutien à des grands événements cyclistes locaux, mais aussi d'un soutien au fonctionnement de l'association Challenge La Meuse. Alors, nous avons tout d'abord trois dossiers majeurs liés à l'organisation de course.

Il y a le soutien au RC Pesant Club liégeois pour l'organisation de trois versions de Liège-Bastogne-Liège, donc pour Espoirs, pour Junior et une grande première pour Junior Dames. Donc cette association demande aussi un soutien pour le tour de Basse Meuse. Alors a été proposé un soutien de 10 000 € en espèces, complété par une aide en nature de plus de 14 500 €.

Un soutien aussi alors a été demandé par le Club cycliste des Amis de Hawy pour l'organisation de deux triptyques ardennais pour Élite Espoirs et pour Cadets juniors, qui se dérouleront du 15 au 17 mai prochain. Ici, le soutien est plus conséquent avec 13 400 € en espèces et environ 11 500 € en nature.

Enfin, un soutien au vélo Club de Cité. Jemeppe pour leur Grand Prix qui se déroulera le 27 septembre prochain. Et donc une subvention est proposée de 10.000€.

Enfin, le quatrième point concerne le challenge La Meuse, pour laquelle il est proposé une intervention de 4 000 € destinée à leur fonctionnement général pour la saison 2026.

Une question a été soulevée par un commissaire concernant la différence de montant entre ces différents soutiens.

En réponse, il est précisé que ces chiffres sont calculés selon différents critères. Il y a le critère, la catégorie, la course, le niveau des compétiteurs. Il y a aussi l'analyse détaillée des budgets soumis par ces clubs et enfin surtout, l'apport de l'expertise technique de notre service des Sports.

Il ne s'agit pas juste de l'argent, mais le Service des Sports de la Province intervient concrètement sur le terrain pour, par exemple, le fléchage des courses, la sécurisation des parcours et peut même assurer la direction des courses.

Pour conclure, il est à souligner que ce sont des dossiers solides qui permettent de maintenir le rayonnement cycliste de notre province.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Mme la Conseillère. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui

Le vote est ouvert pour ces quatre dossiers, 49 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 49

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 25-26/189 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'A.S.B.L. « Ferme didactique de la Province de Liège » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

Document 25-26/190 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'A.S.B.L. « Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné » (CPEONS) – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 17 et 18 (documents 25-26/189 et 25-26/190) ont été examinés et regroupés par la deuxième Commission.

C'est Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, rapporteur de ces deux documents, qui va nous faire part de son rapport à la tribune.

Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première commission s'est penchée ce mardi sur le rapport, comme on l'a dit, d'évaluation annuelle du contrat de gestion conclue entre la province et l'A.S.B.L. de la Ferme didactique de la Province de Liège pour l'exercice 2024. La province y a, pour rappel, cinq délégués à l'Assemblée générale. Ils sont tous administrateurs.

En 2024, la subvention allouée en espèces par la Province s'élevait à 68.000€ aux fins de fonctionnement et en nature valorisée au montant de 122 914 € pour la mise à disposition ici de locaux.

La Direction générale de l'Enseignement et de la Formation, en qualité de chef de secteur compétent pour la matière concernée, a rendu un avis positif le 18 septembre 2025, quant aux obligations contractuelles et à la bonne mise en œuvre des objectifs définis dans le contrat de gestion, justifiant ainsi la bonne exécution des missions de service public confiées à l'association.

Ce rapport n'a suscité aucune question ni remarques et est donc soumis à l'approbation de notre Conseil.

Le deuxième rapport concernait le rapport de gestion entre notre province et l'A.S.B.L. du Conseil des pouvoirs organisateur de l'enseignement officiel neutre, subventionné pour

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

l'exercice 2024.

La province et là membres de cette A.S.B.L. avec deux représentants au sein de l'Assemblée générale, également administrateurs. Notre province y verse une cotisation annuelle de 68 161 € pour l'année 2024.

Elle n'a pas versé de subvention par contre, pour cette année 2024.

Cette même direction de l'Enseignement et de la Formation en qualité de chef de secteur compétent pour la matière concernée ainsi que le Directeur général, M. ANZALONE, ont redit, ici aussi, un avis positif quant aux obligations contractuelles et la bonne mise en œuvre des objectifs définis dans le contrat de gestion, justifiant aussi ici la bonne exécution des missions de service public confiées à l'association.

Le Directeur général a estimé en outre qu'il n'y avait pas lieu à adaptation de la convention de base pour l'exercice suivant, à savoir celui de 2025.

Je vous remercie

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Mme la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces deux documents, 51 votants

(Vote électronique)

Votes « pour » : 51

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : ...

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 25-26/220 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'A.S.B.L. « Société Flèche Ardennaise » dans le cadre de l'organisation de la 1re édition de « À Travers les Hautes Fagnes », le 6 mai 2026, de la 61e édition de la Flèche Ardennaise le 7 mai 2026 et de la 61e édition de la course « Aubel – Thimister – Stavelot » du 7 au 9 août 2026.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 25-26/220).

Ce document a été examiné par la première Commission. J'invite son rapporteur, Mme Rosemary CARLOS DE OLIVEIRA à nous faire part de son rapport sur ce document.

Mme Rosemary CARLOS DE OLIVEIRA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Merci. Les conseillers se sont retrouvés en commission ce mardi 14 avril 2026, en application du décret du Parlement wallon du 28 mars 2024, le Conseil provincial est invité à se prononcer sur l'octroi d'une subvention provinciale.

Le bénéficiaire A.S.B.L. Société Flèche ardennaise Verviers et le montant demandé est de 10 000 €. Cette subvention provinciale consiste en un soutien financier pour l'organisation de trois courses cyclistes UCI en 2026.

La première édition de « À travers les Hautes Fagnes », le 6 mai ; 21^e édition de la Flèche ardennaise et la 61^e édition, Aubel - Thimister - Stavelot. L'octroi de cette subvention s'inscrit dans la logique de la Province en matière de sport.

Budget prévisionnel 2026 des trois courses hors subventions provinciales : recettes totales : 95 911 €. Dépenses totales : 108 362,50 € et pertes prévues : 12 461,50 €.

Le bénéficiaire a par ailleurs justifié l'intégralité des subventions antérieures qui lui avaient été allouées.

Au vu de tous ces éléments, l'Assemblée est invitée à accorder l'aide sollicitée et adopter la résolution jointe au rapport.

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert, il y a 50 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 50

Votes « contre » : -

Votes « abstention » :

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

Document 25-26/191 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Madame Marie Zolamian dans le cadre d’une aide à l’édition du livre « Le jardin sans soleil », dont la parution a eu lieu en février 2026.

Document 25-26/192 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’A.S.B.L. « Festival Africain de Liège » dans le cadre de l’organisation de la 13e édition du Festival africain de Liège, les 27 et 28 juin 2026.

Document 25-26/193 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’A.S.B.L. « Orchestre Philharmonique Royal de Liège » dans le cadre de l’élaboration du projet intitulé « Orchestre en immersion » et l’acquisition du matériel spécifique associé.

Document 25-26/194 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’A.S.B.L. « Centre culturel de Chênée » dans le cadre de l’acquisition de matériel d’éclairage et de sonorisation spécifique destiné à finaliser l’équipement de la nouvelle implantation du Centre Culturel.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 20 à 23 de l’ordre du jour (documents 25-26/191 à 25-26/194).

Ces quatre documents ont été examinés et regroupés par la deuxième Commission. J’invite son rapporteur, M. Marc MAGNERY, à la tribune, pour nous faire part de son rapport sur ces quatre documents.

Vous avez la parole M. Conseiller provincial.

M. Marc MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le président. Hier, mercredi 15 avril, votre deuxième commission a eu le plaisir de se réunir à la bibliothèque, qui n'est pas itinérante, à la Bibliothèque centrale de Grâce-Hollogne et à examiner quatre demandes de subvention en matière de culture.

Alors, une subvention de 7 500 € pour le Centre culturel de Chennai pour l'acquisition de matériel d'éclairage et de sonorisation afin d'équiper sa nouvelle implantation, une subvention de 30 000 € à l'Orchestre philharmonique Royal de Liège pour le projet orchestre en immersion et l'acquisition de matériel spécifique. L'orchestre est évidemment soutenu depuis ses débuts par la Province ; une subvention de 7 567 € pour le Festival africain de Liège, 13^e édition qui inclut la location d'un chapiteau, des animations culturelles en tous genres et aussi gastronomiques. Et une subvention de 7 000 € à madame Marie Zolamian pour l'édition d'un livre Le Jardin sans soleil, une rétrospective de son travail artistique de 2023 à 2025.

Tous ces projets s'inscrivent dans la droite ligne de la politique provinciale d'accès à la culture pour tous.

Les bénéficiaires ont justifié l'utilisation de subventions antérieures s'il y en avait, et les budgets prévisionnels, qui sont souvent en déficit, reflète un engagement culturel fort, malgré des contextes parfois un peu tendus.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces quatre documents. Le vote est clôturé, il y a 51 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 51

Votes « contre » : -

Votes « abstention » : -

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 25-26/195 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'A.S.B.L. « Centre culturel de Verviers », en vue d'achats d'équipements culturels.

Document 25-26/196 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'A.S.B.L. « Centre culturel de Welkenraedt » dans le cadre de l'acquisition d'éclairage LED pour la transformation de 4 projecteurs.

Document 25-26/197 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'A.S.B.L. « Centre culturel de Theux » dans le cadre de l'acquisition d'éclairages LED pour son théâtre « L'Autre Rive » et pour des diffusions en décentralisation.

Document 25-26/198 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'A.S.B.L. « Centre culturel de Soumagne » pour l'acquisition d'éclairages LED dans le cadre de la modernisation des infrastructures techniques.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 24, 25, 26, 27 de l'ordre du jour (documents 25-26/195 à

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

25-26/198).

Ces quatre documents ont été examinés et regroupés par la deuxième Commission. J'invite son rapporteur, M. Fabien BELTRAN, à la tribune, pour nous faire part de son rapport sur ces quatre documents.

Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. Fabien BELTRAN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Chers collègues,

Il s'agit de l'octroi de subventions provinciales en matière de Culture. Les quatre points qui nous sont soumis aujourd'hui concernent les centres culturels de Verviers, Welkenraedt, Theux et Soumagne, et s'inscrivent dans la même logique cohérente de soutien à nos acteurs culturels locaux.

Il s'agit, à travers une subvention de 7 500 € pour chacun, d'accompagner la modernisation de leurs équipements, en particulier le passage à l'éclairage LED.

Cette démarche répond à un double objectif d'une part, permettre la mise en conformité avec les normes européennes et d'autre part, améliorer l'efficacité énergétique tout en soutenant l'accès à la culture pour tous.

Au-delà des montants, c'est bien, c'est bien une vision globale qui se dégage, celle d'une province qui investit concrètement dans ce centre culturel de proximité.

Aucune remarque en deuxième commission sur ces points.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces quatre documents. Le vote est clôturé, il y a 51 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 51

Votes « contre » : -

Votes « abstention » : -

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 25-26/199 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'A.S.B.L. « Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse » dans le cadre de l'acquisition d'éclairages et de spots LED.

Document 25-26/200 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'A.S.B.L. « Centre culturel d'Engis » dans le cadre de l'acquisition d'éclairage LED pour son bâtiment.

Document 25-26/201 : Demande de soutien de l'A.S.B.L. « Centre culturel de Braives – Burdinne » dans le cadre de l'acquisition d'éclairage LED, via l'achat de nouveaux projecteurs et la mise à niveau du câblage.

Document 25-26/202 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'A.S.B.L. « Centre Henri Pousseur. Musique électronique/Musique mixte » dans le cadre de l'organisation de la 27^e édition de son festival « Images sonores » prévue du 11 au 18 avril 2026 à Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 28, 29, 30 et 31 de l'ordre du jour (documents 25-26/199 à 25-26/202).

Ces quatre documents ont été examinés et regroupés par la deuxième Commission. J'invite son rapporteur, Mme Astrid BASTIN, à la tribune, pour nous faire part de son rapport sur ces quatre documents.

Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme Astrid BASTIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Pour poursuivre, comme mon prédécesseur.

Donc, les trois premiers documents présentent le rapport du Collège provincial de Liège concernant l'octroi d'une subvention de 7 500 € à chaque A.S.B.L. Le Centre culturel de Saint-Georges Meuse, le Centre culturel d'Engis et pour finir le Centre culturel de Braives Burdinne pour l'acquisition d'éclairage et de Spotlight. Cette initiative s'inscrit dans la politique provinciale de soutien à la culture et vise à aider les centres culturels à se conformer aux normes européennes, interdisant progressivement les lampes traditionnelles.

Concernant le document 202 inscrit à cet effet au budget provincial, un montant de 5 500 € à l'A.S.B.L. Centre Henri Pousseur, Musiques électroniques, musiques mixtes de soutenir l'organisation de la 27^e édition du festival Images sonores prévues du 11 au 18 avril à Liège. Et

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

ceci afin de couvrir les dépenses à caractère artistique, notamment les cachets des musiciens et ou de l'équipe technique.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Mme la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces quatre documents, 51 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 51

Votes « contre » : -

Votes « abstention » : -

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 25-26/203 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'A.S.B.L. « Centre culturel de Flémalle » dans le cadre de l'atelier « Graines d'artistes » 2026.

Document 25-26/204 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'A.S.B.L. « Nectar » dans le cadre de l'acquisition de matériel musical performant destiné à améliorer l'offre artistique et technique proposée par leur studio d'enregistrement.

Document 25-26/205 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'A.S.B.L. « Arsénic » dans le cadre de l'organisation de l'édition 2026 du Festival « Nourrir ma commune » en Province de Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points.32, 33, 34 de l'ordre du jour (documents 25-26/203 à 25-26/205).

Ces trois documents ont été examinés et regroupés par la deuxième Commission. J'invite son rapporteur, M. Irwin GUCKEL, à la tribune, pour nous faire part de son rapport sur ces quatre documents.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. Irwin GUCKEL, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le directeur général qui était là, je l'ai vu tout à l'heure, Mesdames, Messieurs les membres du Collège provincial, Mesdames, Messieurs, membres du conseil, chers collègues, dans le cadre de notre deuxième commission, aux différents points concernant des octrois de subsides ont été présentés. Dans ce cas-ci, il s'agit des points 25-26/203, 204 et 205.

Le premier point concerne le Centre culturel de Flémalle, qui pourra bénéficier d'un subside de 4 000 €. Cette somme servira à organiser, en collaboration avec l'Atelier Léopold Plomptoux et le Centre wallon d'art contemporain La Châtaigneraie. Ce projet vise un public jeune, entre huit et douze ans, avec pour but de faire découvrir l'art sous toutes ses formes. L'objectif final étant une exposition annuelle des œuvres de ces jeunes artistes. Cette exposition ayant lieu en fin d'année scolaire. Les comptes, bilans et budgets provisionnel ont été joints au dossier.

Concernant le point 204, il s'agit ici d'un subside pour lesbiennes Nectar dans le cadre de l'acquisition de matériel musical. La subvention sera de 8 000 € et permettra un investissement pour développer une offre hybride, analogique et numérique fondée sur l'identité artistique, mais aussi développer les liens régionaux et européens. Cette structure est active dans le domaine de la musique et organise des ateliers rap au B3. Dans ce cas-ci aussi, le bénéficiaire jouera sa demande, le budget prévisionnel ainsi que les bilans y compte.

Le point 205, quant à lui, concerne une demande de subside pour la structure Arsenic dans le cadre de l'organisation de l'édition 2025 du festival Nourrir ma commune sur le territoire provincial, la subvention sera de 7 000 € afin de soutenir le projet précité. Celui-ci ne cesse de grandir depuis de nombreuses années. Cette année, Arsenic va organiser 7 festivals dans différentes communes telles que Ans, Liège, Huy Waremme, Oupeye, Verviers et Seraing. L'objectif reste le même. Comment construire la transition des systèmes alimentaires de demain? Il n'y a pas eu de question sous aucune de ces trois questions. Et aussi, le dossier était complet pour la demande de subsides de la structure Arsenic.

J'en ai terminé M. le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces trois documents, 51 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 51

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

Votes « contre » : -

Votes « abstention » : -

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 25-26/206 : Approbation du Règlement d'ordre intérieur du Centre de Ressources du B3, Centre de ressources et de créativité de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (document 25-26/206).

Ce document a été examiné par la deuxième Commission. J'invite son rapporteur, M. Donovan NIESSEN à nous faire part de son rapport sur ce document.

M. Donovan NIESSEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Par résolution du 21 juin 2024 et du 21 septembre 2023, le Conseil provincial a adopté les règlements d'ordre intérieur applicables respectivement au Centre de ressources et l'exploratoire du B3 et, depuis leur adoption, les constats réalisés quant aux réalités et aux besoins du terrain, couplé à la volonté d'améliorer la lisibilité et la cohérence des modalités de fonctionnement de ces deux piliers du B3 a conduit à proposer au Conseil provincial l'adoption d'un règlement d'un nouveau règlement unique, entièrement refondu et visant donc à la fois le centre de ressources et l'exploratoire du B3.

Il s'agit donc d'un ROI qui a pour objet de fixer au profit de ses usagers, les modalités de fonctionnement et les règles d'accès au B3.

Et aucune remarque ou questions n'a été formulée à la Commission, qui vous propose donc de marquer son accord sur cette proposition de règlement d'ordre intérieur.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé, il y a 49 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 42

Votes « contre » :

Votes « abstention » : 7

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/207 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'A.S.B.L. « Association pour la gestion du Château de Jehay » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 25-26/207).

Ce document a été examiné par la deuxième Commission. J'invite son rapporteur, M. Fabien BELTRAN à nous faire part de son rapport sur ce document.

M. Fabien BELTRAN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Donc, globalement, il ressort que l'A.S.B.L. remplit correctement les missions de service public qui lui sont confiées, à savoir la gestion et la valorisation touristique et culturelle du site.

Le rapport conclut d'ailleurs au respect des obligations du contrat de gestion. Sur le plan financier, il convient de signaler que les comptes de bilan 2024 ont été examinés par les vérificateurs aux comptes le 17 juin 2025 et ont été approuvés par l'Assemblée générale du 25 juin 2025. Exercice soldant par une perte de 21 525 € et un bénéfice cumulé de 23 426 €.

Le subside provincial de fonctionnement, 2024 s'élève à 200 000 €, mais met en situation de trésorerie saine et des liquidités suffisantes pour faire face aux engagements à court terme.

On note toutefois que l'équilibre financier reste fortement dépendant du soutien provincial, tant via ses subsides directs que via les apports en nature importants, notamment en personnel et en infrastructures.

Enfin, les perspectives 2025 annoncent un déficit plus marqué malgré la subvention et une programmation d'activités culturelles et touristiques soutenues.

Dans ce contexte, le rapport propose logiquement d'émettre un avis favorable à l'évaluation du contrat de gestion. Aucune remarque en deuxième commission sur ce point.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé, il y a 51 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 50

Votes « contre » : -

Votes « abstention » : -

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/221 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'A.S.B.L. « Mouvements Sans Titre », dans le cadre du Projet « Art au centre », de février à décembre 2026.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour (document 25-26/207).

Ce document a été examiné par la deuxième Commission. J'invite son rapporteur, Mme Astrid BASTIN à nous faire part de son rapport sur ce document.

Mme Astrid BASTIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Alors, concernant ce rapport de commission, le Collège propose, dans le cadre à cette Assemblée, d'octroyer une subvention d'un montant de 13 500 € au profit de l'A.S.B.L. « Mouvement sans titre », afin de soutenir financièrement le projet Art au Centre, du 12 février au 31 décembre 2026.

Le projet qui serait ainsi soutenu s'inscrit dans la ligne droite ligne de la politique provinciale en matière de Culture.

Le projet Art au centre est un projet de revitalisation des cellules vides du centre-ville de Liège par l'art. Il consiste à investir les vitrines des commerces pour y installer des œuvres d'artistes liégeois, belges et étrangers. Je tiens à préciser que ces vitrines de commerces vides afin de dynamiser les quartiers, en offrant aux visiteurs un parcours artistique gratuit à travers la ville.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Mme la Vice-Présidente.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé, il y a 51 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 51

Votes « contre » : -

Votes « abstention » : -

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/208 : Octroi de subventions en matière Santé – Demande de soutien de l'A.S.B.L. « Association des généralistes de l'Est francophone de la Belgique », dans le cadre de l'achat de 2 voitures.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 38 de l'ordre du jour (document 25-26/208).

Ce document a été examiné par votre troisième Commission. J'invite son rapporteur, Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, à la tribune pour son rapport.

Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre troisième commission a examiné hier ce dossier, dans lequel il y a une demande de soutien de l'Association des généralistes de l'Est francophone de la Belgique.

L'A.S.B.L. AGEF, recevra 15 000 € aux fins de soutenir financièrement l'achat de deux véhicules destinés à assurer le fonctionnement logistique et les tournées de médecins. Cette ASBL couvre un territoire de plus ou moins 300 000 habitants avec 8 postes fixes. Les deux véhicules coûteraient près de 66 900 €.

Suite à la présentation de ce dossier, un commissaire s'interroge sur le CASS mobile et la complémentarité qu'il pourrait y avoir avec cette A.S.B.L.

Il lui ai répondu que cette A.S.B.L. n'a pas le même objet et qu'ici, c'est plus pour pallier le manque de médecins généralistes.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

Voilà, Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Mme la vice-Présidente.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé, 50 Conseillers ont participé au vote.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 46

Votes « contre » : -

Votes « abstention » : 4

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/209 : Octroi d'une dotation annuelle par la Province de Liège aux cinq zones de secours francophones pour l'année 2026.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point ... de l'ordre du jour (document 25-26/209).

Ce document a été examiné par votre troisième Commission. J'invite son rapporteur, M. Gianni TABBONE, à la tribune pour son rapport.

M. Gianni TABBONE, Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, chers Collègues.

Dans sa déclaration de politique régionale 2024-2029, le Gouvernement wallon a émis le souhait de stabiliser juridiquement le transfert de la dotation provinciale aux zones de secours et de fixer une trajectoire budgétaire visant à finaliser la reprise totale du financement des zones de secours en lieu et place des dotations communales.

Le Ministre des Pouvoirs locaux a adressé à la Province un courrier daté du 27 février 2026, qui vise à fixer les montants de l'intervention financière de la Province dans le financement des zones de secours jusqu'en 2029.

Dans ce courrier, le Ministre différencie d'une part la dépense statée qui correspond à l'addition de la dépense de la dotation de base, de la dotation complémentaire et, d'autre part, la dépense majorée, qui est une dépense supplémentaire demandée à la Province.

La dépense majorée augmentera par ailleurs proportionnellement d'année en année pour

tendre vers une reprise à 100% du montant des dotations communales.

Je vous passe le détail des répartitions. Je rappelle juste le montant global de la dépense statée et de la dépense majorée, qui correspond à un montant de 55.623.916,39 € pour les cinq zones.

Entre temps, un deuxième courrier a été envoyé par le Ministre DESQUESNES demandant une modification non pas sur le montant total, mais sur la répartition entre les zones afin d'éviter des problèmes de trésorerie dans les zones de secours.

La Province va passer par deux étapes. Premièrement, le versement au premier trimestre sur la base de la répartition initiale et deuxièmement, une correction pour les prochains trimestres sur base des nouveaux montants, via une résolution correctrice qui sera soumise à notre Conseil provincial en date du 21 mai.

Une Commissaire a soulevé une question par rapport à la diminution des dotations communales de la zone 4. Le représentant de l'administration et le député ont eu l'occasion de fournir des éléments de réponse en séance.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 49 membres ont pris part au vote.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 45

Votes « contre » : ...

Votes « abstention » : 4

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/210 : Proposition de dissolution et de liquidation de la SCRL « Liège Expo ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 25-26/210).

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Mélanie LEPONCE qui sera suppléée par Mme TANDEL, à la tribune.

Mme Anne-Sophie TANDEL, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Bonsoir à tous. Lors de la commission quatre de ce lundi 13 avril, nous avons abordé le point 25-26/110 relatif à la dissolution et la liquidation de la SRL Liège Expo.

Pour rappel, cette société est issue de la Foire Internationale de Liège, existe sous sa forme actuelle depuis 2011 et a pour mission l'organisation d'événements économiques, culturels et commerciaux.

Aujourd'hui, son actionnaire majoritaire, IGIL qui détient environ 65% des parts, souhaite engager sa liquidation.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'harmonisation de la gestion immobilière événementielle à Liège.

La Province de Liège détient actuellement 12 000 parts pour une valeur totale de 148 680 €, soit 4,12% du capital. L'IGIL a sollicité l'accord de principe de la Province pour procéder à la dissolution et à la liquidation de la société.

Lors de la commission, un commissaire a demandé davantage de détails sur la répartition de l'actionnariat et des partenaires impliqués. Le rapport d'activités contenant tous les détails lui sera envoyé.

L'accord est donc donné à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Mme la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé, 51 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 40

Votes « contre » : -

Votes « abstention » : 11

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/211 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'A.S.B.L. « Contrat de rivière Meuse Aval et affluents » (CRMA) – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 41 de l'ordre du jour (document 25-26/211).

C'est votre quatrième Commission qui a examiné ce document et a désigné M. Grégory PIRON, comme rapporteur.

M. Grégory PIRON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le point 211 concerne donc le rapport d'évaluation de l'ASBL « Contrat de rivière Meuse Aval et affluents ».

Dans le document sont présentés et repris le cadre législatif, la participation, le conseil d'administration, les subventions, le but de l'association, le rapport de contrôle, les indicateurs qualitatifs, quantitatifs et financiers. Cette A.S.B.L. emploie donc 15,1 équivalents temps plein. Un chiffre d'affaires de 1710.099 €. Son bilan s'élève à 546 556 €. Divers données et analyses financières sont également reprises. Projets réalisés en référence au plan stratégique transversal a constitué l'amélioration du contenu et de la méthodologie d'évaluation des contrats de gestion.

Il vous est demandé d'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public et de marquer votre accord sur ce rapport.

Il n'y a pas eu de questions ni de remarques.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé, il y a 50 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 46

Votes « contre » : -

Votes « abstention » : 4

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/212 : Organisation du Concours des vins de la Province de Liège et du Concours des bières de la Province de Liège – Approbation des règlements de participation.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 42 de l'ordre du jour (document 25-26/212).

C'est votre quatrième Commission qui a examiné ce document et a désigné Mme Bélinda GEIBEN, comme rapporteur.

Mme Bélinda GEIBEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je vous présente le rapport de la discussion de la commission quatre du lundi 13 avril portant sur la proposition 25-26/212 : Organisation du concours de vin et de bière de la Province de Liège. Approbation du règlement de participation. Le collègue principal a décidé de l'organisation de la troisième édition du concours de verre et de la huitième édition du concours de bière de la Province de Liège.

Cette compétition vise à promouvoir les savoir-faire dans le domaine de la transformation alimentaire et renforcer la production locale et la qualité des produits de la Province.

Le concours de vin ne concerne que le verre, dont les raisins ont été récoltés dans la province de Liège et dans le verre, ils sont produits.

Un nouveau règlement a été établi pour ce concours pour le concours de la bière.

Les règles existantes ont été mises à jour. Les changements les plus importants ne concernent que la bière de la province et l'élargissement de différentes catégories.

Il faudrait approuver le règlement qui fixe l'ensemble des conditions de participation au concours, et la présente résolution sera publiée au bulletin provincial et mise en ligne sur le site de la Province de Liège.

La présente proposition a été adoptée à l'unanimité.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Mme la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Marc MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune). – Erste danke schön liebe Kollegin... Mais je ne vais pas vous parler de glace ici, c'est un concours de vin et de bière.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

Il y a quelques semaines, l'Institut VIAS a publié le baromètre de la sécurité routière pour l'année 2025, en mettant malheureusement en évidence une hausse des accidents corporels impliquant des conducteurs sous l'influence de l'alcool.

Si je monte à la tribune aujourd'hui, ce n'est pas pour parler de sécurité routière, mais plus d'inquiétudes en termes de santé. Parce que si c'est dramatique de voir des accidents, c'est aussi, voire même encore plus dramatique de se dire qu'il y a autant plus de personnes qui consomment de l'alcool et les impacts négatifs sur la santé.

Si vous avez une impression de déjà vu, c'est le cas... C'était l'interpellation de ma collègue LEPONCE, il y a quelques mois ici-même, interpellation à laquelle nous avons dit oui, « on va sensibiliser la prévention. Vous avez raison. Génial ! Faisons tout, faisons tout ». Quelques semaines après, on n'est pas une contradiction près ici, on fait un concours, du vin et de la bière. Alors qu'est-ce qu'on peut faire ? Interdire le vin et la bière ? Certainement pas. Mais si on pouvait éviter de faire et défaire pour se dire que c'est quand même travaillé, ça ne serait pas plus mal. Et donc, pourquoi pas un concours de mocktail ? Non, un concours d'une boisson inventée ? Mais pourquoi mettre encore une fois l'alcool en avant alors que vous, même si vous souhaitez augmenter la prévention et qu'on sait que l'alcool reste un fléau.

Et donc voilà, si faire trois pas en avant et trois pas en arrière, c'est cela l'engagement, engageons-nous.

Quant au Groupe ECOLO, qui s'abstient parce qu'il n'est pas présent à la commission ici, c'est une abstention bien réfléchie. Parce qu'effectivement, faire et défaire, ce n'est pas notre conception de la politique. Je vous remercie.

M. Pol HARTOG, Conseiller provincial (de son banc). – De toute façon, vous êtes contre tout, la glace, le vin et la bière....

M. LE PRESIDENT. - Je pense que nous arrivons à la fin de notre réunion, donc nous y allons sereinement. Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Il y a 50 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 46

Votes « contre » :

Votes « abstention » : 4

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

Document 25-26/213 : Désignation au 1er janvier 2026 d'un receveur spécial des recettes à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire Spécialisé de Micheroux.

Document 25-26/214 : Désignation au 1er janvier 2026 d'un receveur spécial des recettes à l'École Provinciale d'Administration.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 43 et 44 de l'ordre du jour (documents 25-26/213 et 214).

Ce point a été examiné par la cinquième Commission. J'invite M. Gregory BENVIGNA à la tribune pour nous faire part de son rapport sur ce document.

M. Gregory BENVIGNA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Les dossiers 25-26/213 et 25-26/214 ont été abordés au cinq cinquième commission le lundi 13 avril.

Ils concernent respectivement la désignation d'un receveur des recettes à l'IPES spécialisé de Micheroux et à l'École Provinciale d'Administration.

Ces points n'ont soulevé aucune question ou commentaire en séance.

Merci pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. Il y a 51 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 51

Votes « contre » :

Votes « abstention » : ...

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/215 : Marché de services – Mode de passation et conditions du marché relatif aux services et fournitures de téléphonie fixe et communications unifiées pour les besoins de la Province de Liège et des pouvoirs adjudicateurs bénéficiaires de la centrale d’achat pour une période de 5 ans.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 45 de l’ordre du jour (document 25-26/215).

Ce document a été soumis à l’examen de la cinquième Commission et j’invite son rapporteur, M. Gianni TABBONE, à la tribune.

M. Gianni TABBONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Il s'agit d'un marché public mixte de services et de fourniture portant sur la téléphonie fixe et les télécommunications unifiées, conclus pour une période de cinq ans.

Ce marché organisé unique sera attribué selon une procédure concurrentielle avec une négociation. Son montant est estimé à 2.750.000 € hors TVA sur l'ensemble de la période à charge de budget ordinaire et extraordinaire.

Une demande de précision sur le type de marché a été posée en commission, et une réponse a été fournie au commissaire qui posait la question.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas d’intervention, je clos la discussion générale.

Avant de passer au vote, je vous informe que Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Présidente, M. Luc GILLARD, Député provincial vice-Président et Mme Laura CRAPANZANO, Députée provinciale, ne participent pas au vote sur ce document.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé, 48 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 48

Votes « contre » : -

Votes « abstention » : -

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

Document 25-26/216 : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l’acquisition de matériel scientifique pour répondre aux besoins des sections de l’enseignement secondaire, supérieur et adulte de la Province de Liège.

Document 25-26/217 : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l’acquisition de matériel de soins pour répondre aux besoins des sections de l’Enseignement secondaire, supérieur et adulte de la Province de Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 46 et 47 de l’ordre du jour (documents 25-26/216 et 25-26/217).

Ces deux documents ont soumis à l’examen de la cinquième Commission et ont été regroupés à sa demande. J’invite le rapporteur, M. Marc CAPPA, à la tribune pour son rapport sur ces deux documents.

M. Marc CAPPA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La commission cinq s'est réunie le 13 avril et a pris connaissance de deux marchés de fournitures pour répondre aux besoins des sections de l'enseignement secondaire supérieur et adultes de la province de Liège.

Le premier, relatif à l'acquisition de trafic d'un montant estimé à 186 947 €, TVA comprise, et le second relatif à l'acquisition de matériel de soins estimés à 233 683 €, TVA comprise.

Les deux procédures de marché sont identiques, à savoir la procédure négociée directe avec publicité préalable en procédure électronique. À la demande d'un membre, il a été confirmé que la dépense sera ventilée en partie sur le budget ordinaire et en partie sur le budget extraordinaire.

Il est également demandé que les listes de matériel soit annexée aux documents mis à disposition des Conseillers.

Celles-ci ont été transmises dans les jours suivants aux membres de la commission cinq par le secrétariat provincial.

Ce point n'a pas suscité d'autres remarques de la commission.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas d’intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces deux documents.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 51

Votes « contre » : -

Votes « abstention » : -

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 25-26/218 : Cultes – Compte 2025 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque Dormition de la Vierge à Verviers – Avis favorable.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 48 de l'ordre du jour (document 25-26/218).

Ce point a été soumis à l'examen de votre cinquième Commission. J'invite son rapporteur, M. Thomas CIALONE, à la tribune.

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Donc, il s'agit du décompte 2025 de la Fabrique orthodoxe grecque Dormition de la Vierge à Verviers. Et les services nous en disent qu'il y a un avis favorable qui est rentré, que les comptes est présenté avec un boni de 3 474 €.

Il n'y a eu aucune question ou débat en commission.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Chef de Groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. Il y a 51 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 44

Votes « contre » : -

Votes « abstention » : 7

SEANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

VI. - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2026.

M. LE PRESIDENT.- Point 49 de l'ordre du jour.

Dernier point de l'ordre du jour. Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 21 mai à 16H30.

La réunion publique est levée à 18h16.